

(/)

Ministère (/ministere/)
Réseau (/reseau/)
Professionnels (/professionnels/)
Publications (<http://publications.msss.gouv.qc.ca>)
Directives COVID-19
(<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>)
Répertoires (/reseau/repertoires/)
English (/en/)
Nous joindre (/nous-joindre/)

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour maintenir les services essentiels - Les intervenants de la santé et des services sociaux non adéquatement protégés pourront continuer de travailler sous plusieurs conditions

Québec, le 3 novembre 2021

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, annonce que les travailleurs de la santé et des services sociaux qui ne sont toujours pas adéquatement protégés pourront demeurer en poste au-delà du 15 novembre, mais en respectant plusieurs conditions afin d'assurer la sécurité des usagers et de leurs collègues.

Cette décision a été prise à la suite d'une modulation de la recommandation de la Santé publique et d'une analyse approfondie des conséquences de la vaccination obligatoire sur la capacité du réseau à offrir les soins et les services à la population.

Dans le contexte où, dans l'ensemble du Québec, le maintien de services essentiels ne pourra être assuré en raison du retrait des travailleurs non vaccinés, la Santé publique recommande une approche alternative :

le dépistage du personnel non vacciné minimalement trois fois par semaine;

l'application et le respect des mesures de prévention et contrôle des infections;

la réaffectation du personnel non vacciné, lorsque possible, dans des secteurs à clientèles moins vulnérables;

aucun intervenant présentant des symptômes ne doit se présenter en milieu de soins.

Amélioration significative de la situation épidémiologique

La situation épidémiologique s'est améliorée significativement depuis la recommandation initiale de la Santé publique et la commission parlementaire d'août dernier sur la vaccination obligatoire. La courante vague est sous contrôle et le nombre d'hospitalisations est relativement stable.

La situation s'est notamment améliorée grâce à l'excellente collaboration d'une très grande majorité de la population qui est adéquatement protégée. Le Québec a ainsi atteint une couverture vaccinale optimale au cours des derniers mois, sans compter que la vaccination des enfants de 5 à 11 ans devrait s'amorcer sous peu.

Pression sur le réseau

Plusieurs scénarios et plans de contingence ont été étudiés au cours des dernières semaines afin d'atténuer les conséquences du retrait du personnel non vacciné.

Bien qu'on observe une hausse de la couverture vaccinale des intervenants par rapport au mois d'août, environ 14 000 travailleurs sont non vaccinés. De ce nombre, si on considère seulement ceux qui sont au travail sur le terrain, c'est plus de 8 000 travailleurs qui n'ont toujours pas obtenu leur première dose, dont près de 5 550 qui sont en contact direct avec les patients.

Malgré les efforts de l'ensemble des établissements du réseau afin de pallier le manque de personnel, les ruptures de services et les diminutions d'activités anticipées sont nombreuses et toucheraient plusieurs secteurs névralgiques, notamment les urgences.

Personnel non vacciné

L'obligation pour le personnel non vacciné de subir un minimum de trois tests de dépistage de la COVID-19 par semaine est maintenue, tant dans le réseau public que privé. Ces travailleurs ne recevront pas les différentes primes octroyées dans le cadre de la pandémie. Le personnel concerné ne pourra pas non plus obtenir la prime incitative annoncée en septembre dernier dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles d'attraction et de rétention (https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/page?tx_news_pi1%5Bnews%5D=34834&cHash=e3627c9c2a1973b4d8441f29320b8b77).

Citation :

« Ma priorité demeure que la population puisse recevoir les soins et les services dont elle a besoin. La vaccination obligatoire fragiliserait inévitablement le réseau, déjà sous pression, de manière trop importante. Comme gouvernement, nous avons la responsabilité de gérer le risque entre la prévention de la COVID-19 et le maintien de l'accessibilité au système de soins. Avec nos équipes, nous allons continuer à nous assurer que tout soit en place pour assurer la sécurité des usagers du réseau, tout comme son personnel. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants :

Ajoutons que le passeport vaccinal demeurera obligatoire pour les personnes de 13 ans et plus, notamment les visiteurs et les personnes proches aidantes, voulant accéder aux établissements de santé et de services sociaux, aux centres d'hébergement et de soins de longue durée, aux ressources intermédiaires et de type familial, et aux résidences privées pour aînés.

[Retour à la liste des communiqués \(../communiques/\)](#)
